

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU LOTO DU CCAS
AU PROFIT DES RESTOS DU COEUR**

N°2024-99

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du
Conseil Municipal au Maire

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a décidé d'organiser par la voie de son Centre
Communal d'Action Sociale un loto caritatif.

Considérant que l'association « les restaurants du Cœur », association reconnue d'utilité publique,
portant une mission de soutien aux personnes les plus vulnérables en accord avec le projet social du
CCAS, a sollicité le soutien de notre commune.

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat entre les parties pour permettre la
réalisation du loto caritatif du CCAS au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur ».

Considérant que la convention de partenariat détermine les engagements réciproques de la
commune d'Ensues-la-Redonne et de l'association « Les Restaurants du Cœur ».

Considérant que l'association « Les Restaurants du Cœur » s'engage à respecter chacune des
dispositions de la convention de partenariat.

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat avec « Les Restaurants du Cœur », dont le siège
social est sis 30 Avenue de Boisbaudran à Marseille (13015)

Article 2 : D'accepter les conditions fixées par cette convention de partenariat.

Rendu exécutoire par affichage e

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 013-261302525-20241121-2024__99-CC

Berger
Levisault

Article 3 : Que Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 20 novembre 2024

Le Maire

Michel ILLAC

